

PROCÈS-VERBAL

Réunion extraordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres le jeudi 31 août 2023, à 19 h, à l'ancien édifice municipal de Paquetville

Présents: Denis Landry, maire

Luc Robichaud, conseiller général Cathy Paulin, conseillère quartier 1 Etienne Cormier, conseiller quartier 2 Albert Lagacé, conseiller quartier 3

Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4

Danny Comeau, conseiller quartier 5 (par vidéo-conférence)

Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6

Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière

Absents: Suzanne Thériault, conseillère générale

Jessica Thériault, greffière adjointe

1. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblé à l'ordre à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il explique ensuite la procédure d'une réunion extraordinaire.

2. Constatation du quorum

La directrice générale confirme qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par le conseiller Etienne Cormier et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau que l'ordre du jour soit adopté, tel que lu.

Résolution no 2023-08-105

5. Caserne de Saint-Sauveur

* Le conseiller Danny Comeau s'est joint à la réunion pendant la discussion concernant la demande d'emprunt par vidéo-conférence.

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de faire une demande d'emprunt pour financer des projets d'infrastructures importants qui seront réalisés en 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres, sur approbation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités, transmette sa demande d'emprunt à UNI Coopération Financière pour l'ouverture d'une marge de crédit d'un montant de 700 000 \$;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Cathy Paulin,

QUE la Municipalité des Hautes-Terres demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter en vue d'une dépense en capital pour les durées et les sommes suivantes :

Fin	Sommes (\$)	Durée
Service de protection contre les incendies		
Caserne (secteur Saint-Sauveur)	700 000 \$	20 ans
TOTAL - service de protection	700 000 \$	
GRAND Total	700 000 \$	

Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2023-08-106

énérale/Greffière

6. Ajournement

La conseillère Nathalie Mallais Comeau propose l'ajournement et la séance est levée à 19 h 25.

Denis Landry

Maire